UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

crepmf

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

Le Président

DECISION N° PCR/DA/2016/161

PORTANT AGREMENT DE LA SOCIETE AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) EN QUALITE DE SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (SGI) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;

Vu le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA, en date du 28 novembre 1997 ;

Vu la Décision n° CM/12/03/2013 du 22 mars 2013 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu l'Instruction n° 4/97 relative à l'agrément des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;

Vu les délibérations du Conseil Régional en sa 67ème session ordinaire du 8 septembre 2016 ;

DECIDE

Article 1

La société AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) est agréée en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 2

L'agrément de la SGI AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION est enregistré sous le numéro "**SGI / 2016-03".**

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial d'agrément de la SGI AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 4

La SGI AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION doit, dans le cadre de ses activités, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision d'agrément sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC).

Fait à Abidjan, le 09 septembre 2016

Le Président

Jeremias PEREIRA

01 B.P. 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire - Avenue Joseph ANOMA
presidence@crepmf.org
TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 21 51 79 Fax: 20 22 16 57
http://www.crepmf.org